

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er décembre 2022

---

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°  
526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 1541

présenté par

M. Jumel, M. Wulfranc, M. Chassaing, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor,  
M. Chailloux, M. Dharréville, Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq,  
M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier et  
M. William

-----

**ARTICLE 12**

À l'alinéa 4, après le mot :

« identifie »,

insérer les mots :

« , après avis conformes des comités régionaux des pêches maritimes et des élevages marins concernés, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à exiger pour adopter la cartographie des zones maritimes et terrestres propices à l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables en mer un avis conforme des comités régionaux des pêches concernés afin de ne pas démultiplier les conflits d'usages et prendre en compte l'activité de pêche dans le développement de l'éolien en mer.